

PROCES VERBAL C.M

17 Novembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour, à 20h00, sous la présidence de François BARRIERE, Maire.

Présents : ALASTOR-LOUDIERE Marie – BARRIERE François – COUDON Gilbert – COUDON Julien – DALLEAU-GLEYAL Octave Axel - FEL Maryline - JACQUET Nelly - LACOSTE Stéphane - LECLERCQ Guy – LHOUMEAU Christelle - MERLE Cédric - TARRIE CIPIERE Maryse - TREMOLIERES Benoit - VIGIER Chantal

Représentés : BOISSIÉ Didier par COUDON Gilbert - FOURCADE Stéphanie par LACOSTE Stéphane - BRUEL Stéphanie par TARRIE CIPIERE Maryse

Secrétaire séance : ALASTOR-LOUDIERE Marie

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Septembre 2023

Le conseil municipal vote par 16 POUR et 1 CONTRE.

Décision modificative

Suite à l'accord de la subvention exceptionnelle en faveur de SUD CANTAL FOOT, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivant :

Article 65748 (Subv. Fonct. Assos) : + 1 000 € / Article 617 (Etude et Recherche) : - 1 000 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR

Travaux

La commission voirie s'est réunie pour les travaux voiries 2024. Il est proposé de faire du point à temps.

1^{ère} zone : Lavouloire, Lacluse, Combecave, Frélou, Longuecamp, La Devèze, Plantade, Antraygues, Longueserre, Roquervernou, Labeylie, Labeylie Basse, Lavaissière, Cols, Labrunie, Cantarel, Mauval, Toutou, Rissoles soit 12 Kms de voies communales. Montant : 25 000 €

2^{ième} zone : Chaules, Lagraneirie, Lacroix du Tible, La Bourriatte, Merle, Laborie de Puechjean soit 6 Kms de voies communales. Montant 12 700 € HT

3^{ième} zone : Mazet, Impasse de la Sagne, Mazet Bas, Pont de Fabre, Embals, Chemin du Pré de Merle soit 1kms300 de voies communales. Montant : 2 750 € HT

A voir sur la route de Lacam. Prévoir aussi 2 jours de dérasement et 2 jours d'égavage.

Le point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin de voir le budget 2024.

DETR 2024

Il est proposé de déposer 2 dossiers de DETR 2024 :

1^{er} projet : Aménagement de la place de l'église :

Monsieur Guy LECLERCQ responsable de la commission pour ce projet présente les différents travaux prévus :

- Pose de candélabres solaires
- Marquage de place de stationnement
- Pose de barrières de sécurité
- Bancs
- Bacs à fleurs
- Plantation d'arbres
- Déplacement de la borne camping-car

Le montant du projet est de 23 146,52 € HT subventionnable à hauteur de 20 à 40%.

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR solliciter la DETR

2^{ième} projet : Travaux Eglises de SAINT-CONSTANT et FOURNOULES

A SAINT-CONSTANT :

- Reprise de la toiture
- Remplacement du Cadran
- Mise en sécurité électrique et remplacement tintement cloche N°2

A FOURNOULES :

- Remplacement battant grosse cloche

Le montant total de ces travaux : 7 769,13 € HT subventionnable à hauteur de 20 à 40%.

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR solliciter la DETR.

Ecole

Monsieur Guy LECLERCQ fait un compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 7 Novembre 2023. Il a été demandé d'avoir de l'ombre dans la cour de la maternelle ainsi que de dessiner une marelle au sol.

Site Internet

Monsieur Le Maire explique que le module de mise à jour du site internet de la commune est obsolète et pas simple

d'utilisation. Par conséquent des devis ont été demandé auprès de sociétés spécialisées dans la création de site internet. Il est proposé de retenir l'offre de NET 15 située à AURILLAC pour un montant la première année de 1 916,40 € TTC puis 608,40 € les années suivantes qui correspond à l'hébergement du site et du nom de domaine. Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

Tarif Salle des Fêtes à compter du 1^{er} Janvier 2024

Il est proposé de revoir les tarifs des salles des fêtes comme suit :

SALLE DU LIEN SOCIAL	TARIFS	NOUVEAU TARIFS
Habitant de la commune	150 €	180 €
Habitant hors commune	200 €	230 €
Associations de la commune	GRATUIT	GRATUIT
Associations Hors commune	100 €	100 €
SONO	50 €	50 €
Forfait Ménage	150 €	100 €
SALLE DES FETES SAINT-CONSTANT		
Habitant de la commune	80 €	100 €
Habitant hors commune	150 €	150 €
Associations de la commune	GRATUIT	GRATUIT
Associations Hors commune	100 €	100 €
SALLE DES FETES DE FOURNOULES		
Habitant de la commune	120 € sans vaisselle et cuisine	SUPPRIME
	180 € avec vaisselle et cuisine	180 €
Habitant hors commune	150 € sans vaisselle et cuisine	SUPPRIME
	210 € avec vaisselle et cuisine	230 €
Associations de la commune	GRATUIT	GRATUIT
Associations Hors commune	100 €	100 €
Association de la commune avec utilisation régulière	100 €/an pour 1h/semaine 200 €/an pour 2h/semaine...	SUPPRIME
Association hors commune avec utilisation régulière	200 €/an pour 1h/semaine 400 €/an pour 2h/semaine...	100 €/an pour 1h/semaine 200 €/an pour 2h/semaine
CHAPITEAU	200 €	250 €
TABLE + 2 BANCS	8 €	10 €
EMPLOYES COMMUNAUX	1 gratuité par an	1 gratuité par an
CAUTION SALLE	1 000 €	1 000 €
CAUTION SONO	1 000 €	1 000 €

Energie : A tous ces tarifs sera ajoutée la consommation électrique : 0,45 €/kWh

Vaisselle : Lors de casse ou perte de vaisselle, il sera facturé comme suit :

- 4 € : assiettes, carafes, ustensiles de cuisine...
- 2 € : grande cuillère, fourchette, couteau, petite cuillère, verre

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR

Révision du loyer des terrains

Monsieur Le Maire explique que l'indice national des fermages en 2023 est de + 5,63%. Le loyer actuel est de 100 €/hectare. Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR que le loyer soit de 105,68€/hectare.

Tarif emplacement place de l'église

Monsieur Le Maire explique des commerçants ambulants s'installent sur la place de l'église et qu'il est nécessaire de mettre en place un tarif de 5€/jour. Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

Organisation d'un goûter pour les aînés et distribution des colis de fin d'année.

Il est proposé d'organiser un goûter avec les aînés le samedi 16 Décembre 2023 à 15 heures à la salle du lien social. Pour les présents le colis de fin d'année leur sera remis. Pour les autres la distribution se fera comme à l'accoutumé à leur domicile. Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR

Salon des Maires

Monsieur Le Maire va participer au salon des maires à Paris du 21 au 23 Novembre 2023. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la prise en charge des frais de transport et d'hébergement.

Commission électorale

La commission de contrôle de la liste électorale doit se réunir entre le 29 Novembre et le 31 Décembre 2023. Il est décidé la date du Mardi 5 Décembre 2023 à 18h00.

Projet de structuration intercommunale de la gestion de l'eau potable et d'assainissement sur le secteur sud-ouest de la châtaigneraie

Les élus du secteur s'étaient rencontrés en Juillet 2023 au sujet du transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} Janvier 2026. A l'issue de cette réunion il a été décidé de missionner le CIT pour aider à l'étude pour la création d'un syndicat intercommunale. Le CIT propose qu'une étude soit réaliser avec les communes de Maurs, Quézac, Saint-Julien de Tournac, Puycapel, Saint-Constant-Fournoulès, Saint-Santin de Maurs, Le Trioulou, Montmurat et les syndicats SIAEP Saint-Constant/Saint-Etienne de Maurs, SIVU Maurs/Saint-Etienne de Maurs, SIAEP Saint Santin de Maurs, Montmurat, Saint-Santin d'Aveyron. Cette étude peut être financer à hauteur de 80%. Afin de solliciter les subventions, il est demandé à chaque collectivité de délibérer. Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité POUR et désigne Madame LHOUMEAU Christelle, Monsieur LACOSTE Stéphane et Monsieur DALLEAU GLEYAL Octave Axel comme membre à la commission de travail

Questions Diverses

- Un mail a été envoyé par l'association des défenseurs des droits concernant la réclamation de Monsieur Roger FONTANEL concernant l'adressage.
- Monsieur Le Maire réunira les présidents des associations de la commune le 12 Décembre 2023 à 20h30.
- Illumination de Noël : la majorité du conseil municipal souhaite remettre l'ensemble des illuminations aux horaires de l'éclairage public.
- Il a été signalé que des ampoules sont grillées dans le bourg de Fournoulès et à Saint-Constant
- Un repas de Noël aura lieu le 16 Décembre 2023 avec l'ensemble des conseillers et des employés.
- Le comité de la foire à la cerise se désengage de l'organisation du prix d'ouverture cyclisme qui a lieu en mars. Le Vélo Club maursois à pris contact avec la mairie. N'ayant pas de bénévole, le conseil municipal ne donne pas suite.

La séance est levée à 23h00.

